



Litige remboursement avec assurance

Par **fred5974**, le **17/08/2013 à 16:11**

Bonjour, rn Voila ma situation je suis de nationalité française étudiant en Belgique; suite à une soirée un peu trop arrosée j'ai effectué une roulade sur le capot avant d'une voiture de police. Suite à cela les policiers m'ont agressés verbalement et de manière peu encline m'ont fait monter dans leur véhicule. Ayant beaucoup trop bu je les ai quelque peu insultés ce qui m'a valut une nuit en cellule de dégrisement. rn Je regrette bien évidemment ma conduite lors de cette soirée et c'est ce que j'ai expliqué lors de mon audition plus tard, où l'on m'a spécifié que je n'aurais probablement pas de poursuites. rn Mais j'ai cependant reçu par la suite une amende pour outrage à agents que j'ai payé en reconnaissant mes torts; et par ailleurs un ar/lr et une lettre m'expliquant que je devais régler une facture à l'assurance gérant les véhicules de la police pour la réparation du véhicule. rn Celle ci s'élève à 550,00 hors il est impossible que j'ai pu causer de tels dégâts sur cette voiture. Je pense vraisemblablement que les policiers ont causés eux mêmes ces dégâts, n'ayant pas supporté d'être insultés et dégradés par mes propos. Je ne peux malheureusement pas prouver ces faits; ni par ailleurs payer cette facture de plus de 550 euros étant étudiant. rn Je n'ai pour l'instant pas donné suite à ce courrier ni récupérer le courrier recommandé puisque celui ci a été envoyé à mon logement étudiant lorsque j'étais en vacances. Ma question est donc de savoir à quoi je m'expose si je ne donne pas de nouvelles aux lettres et autres courriers recommandés envoyés à mon logement étudiant en déménageant. rn Ceux ci sont ils en mesure de retrouver ma nouvelle adresse ? D'autant plus si le recouvrement des créances se fait de manière judiciaire et non plus à l'amiable ? Des poursuites peuvent elles être engagées en France si je ne réalise pas le paiement ? Qu'est ce que je risque après une lettre de mise en demeure, au niveau judiciaire, si je n'ai pas donné accusé de réception aux courriers recommandés ? Dois je obligatoirement payer d'autres frais telles que ceux d'un avocat, qu'en est'il des intérêts si je justifie de ma non réception des courriers par mes vacances dans un autre pays et mon changement de domicile? Je vous remercie grandement par avance des éventuelles réponses que vous saurez peut être apporter à ces interrogations.